LEGENDE GRAPHIQUE

EMPLACEMENTS RESERVES

E1
12
Emplacement réservé avec indication de largeur d'emprise

bâti recensé non cadastré à la date d'approbation du PLU

chemin de randonnée départementale devant être conservé

PROTECTIONS DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

Ilots et éléments bâtis protégés au titre de l'article 123-1 alinea 7 du code de l'urbanisme

Façade protégée au titre des articles 11 des zones concernées

Arbres remarquables protégés au titre de l'article 123-1 alinea 7 du code de l'urbanisme

EBC: Espaces Boisés Classés

Eléments de paysage protégés au titre de l'article 123-1 alinea 7 du code de l'urbanisme : lisières à planter

PROTECTIONS LIEES AUX INSTALLATIONS D'ELEVAGE

élevage générant un périmètre de protection de 100m autour des installations

PERIMETRES DE RISQUES

zi périmètre inconstructible de zone inondable

zc périmètre inconstructible de zone de carrières

ZONES URBAINES

UA – zone urbanisée assez dense

UB – zone urbanisée peu dense

UX – zone urbanisée d'activités non compatibles avec l'habitat

ZONES A URBANISER

AU – quartier à développer

ZONES NATURELLES

Nr – zone naturelle de protection des cours d'eau

Np – zone naturelle de protection des paysages et des boisements remarquables

Ne – zone naturelle habitée où seuls sont autorisés le changement de destination, la rénovation et l'extension du bâti existant

Nh – zone naturelle habitée où seuls sont autorisés le changement de destination, la rénovation et l'extension du bâti existant et la construction limitée d'habitat

ZONES AGRICOLES

A – zones agricoles

LISTE D'EMPLACEMENTS RESERVES
bénéficiaire: commune de Haux

N° OBJET DE L'EMPLACEMENT RESERVE

1 ELARGISSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE
2 ELARGISSEMENT DU VIRAGE VC1
3 AMENAGEMENT DU CARREFOUR VC1/ VC
4 CRÉATION D'UN OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT 8000 m2
5 CRÉATION D'UN OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT 3400 m2
6 AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD239/ VC
7 AMENAGEMENT D'UN ESPACE LUDIQUE
8 CREATION D'UNE VOIE ET D'UN CHEMIN PIETONS
9 CREATION D'UNE VOIE
10 AMELIORATION DE VISIBILITÉ D'UN CHEMIN SUR LA RD239

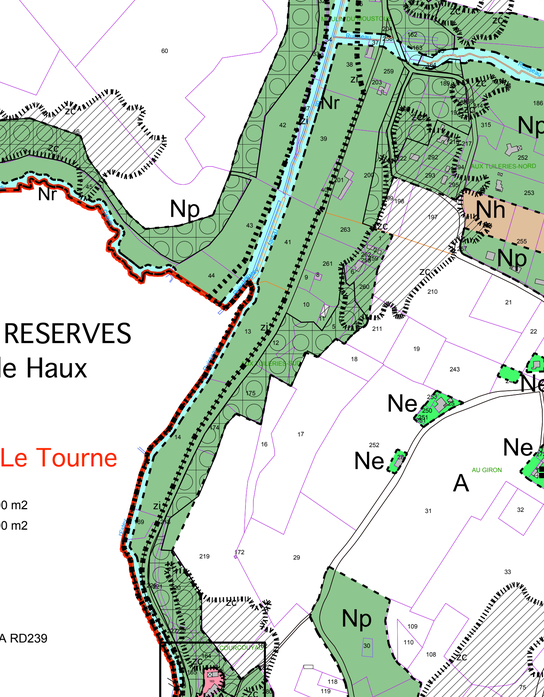
1 hectare

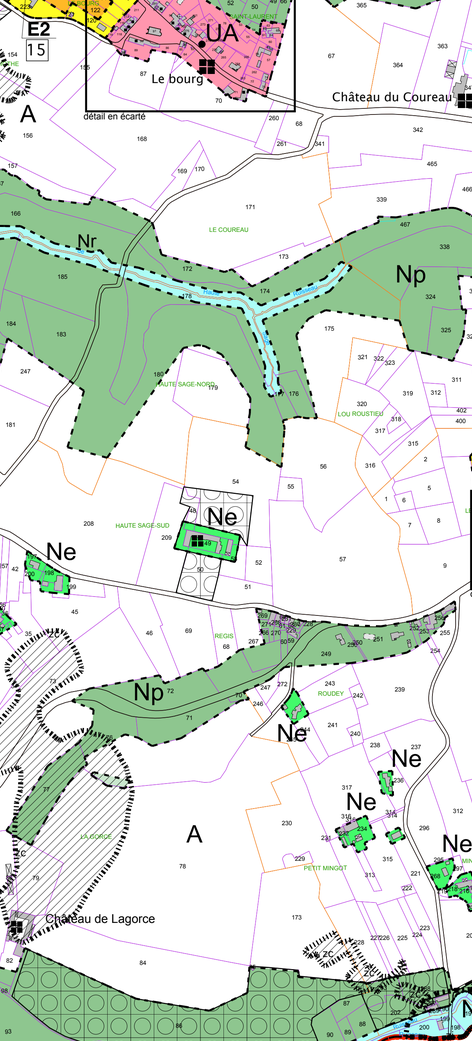
0 50 100 150 500

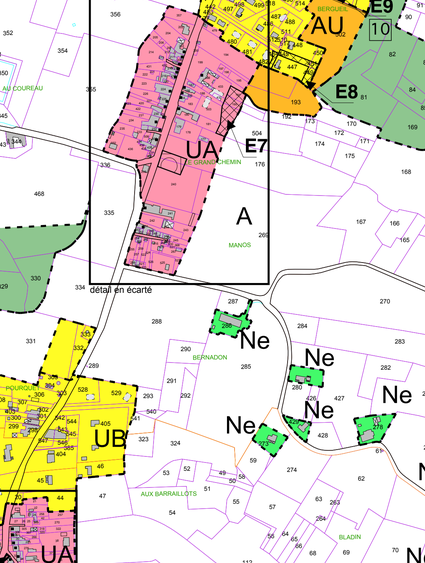
Créon
St. Genès de Lombaud
La Sauve
Tabanac
Capian
Le Tourne
Langoiran

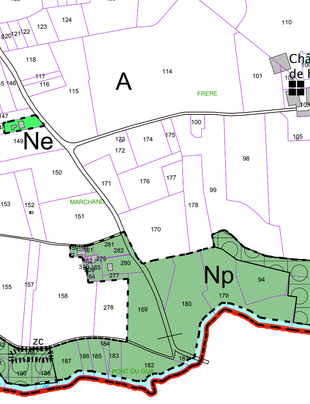
DETAILS ZONES UA 1/2000°











COMMUNE DE HAUX

GIRONDE

Arrêté le : Conseil municipal du 01 Février 2007

Approuvé le : Conseil municipal du 06 Septembre 2007

Exécutoire le :

VISA

Le Maire

PLAN LOCAL **PLU** D'URBANISME

ZONAGE ET EMPLACEMENTS RESERVES
COMMUNE échelle: 1/5000°
DETAILS échelle 1/2000°

4-2